

Bruitparif : les cinq clés de la période 2018-2022

Le bruit est selon l'Organisation mondiale de la santé la deuxième menace environnementale pour la santé des Européens, avec des répercussions multiples : gêne, fatigue, stress, troubles du sommeil, risques cardiovasculaires, difficultés de concentration, retards dans les apprentissages, troubles auditifs... « Du fait de son dynamisme et de sa densité, l'Île-de-France est particulièrement confrontée à cette nuisance. C'est pourquoi elle s'est dotée de longue date du partenaire spécialisé et indépendant qu'est Bruitparif, analyse Didier Gonzales, Président de Bruitparif. À l'occasion de notre arrivée à Saint-Denis, nous faisons en quelque sorte peau neuve, et portons nos ambitions un cran plus haut, pour tous les Franciliens ! »

1) Une nouvelle dénomination pour coller aux missions actuelles

Acteur de référence en son domaine, Bruitparif devient le Centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île-de-France. Cette nouvelle dénomination vise à refléter plus exactement ses actuelles missions. L'ancienne dénomination « Observatoire du bruit en Île-de-France » ne recouvrait en effet plus qu'une partie des actions menées par l'association francilienne, qui ne se contente en rien de documenter la réalité du bruit dans la région capitale.

Depuis 2004, Bruitparif a en effet déployé ou participé à de nombreuses innovations qui ont atteint un niveau élevé de maturité, à la fois en termes de mesure, de traitement des données et de restitution à tous les publics. Bruitparif participe aussi très activement à la sensibilisation et à l'information de tous en matière d'environnement sonore et accompagne étroitement les collectivités et les autres acteurs franciliens grâce à son expertise. L'association joue aussi le rôle d'un forum d'échange permanent sur l'environnement sonore en Île-de-France, en lien avec les autres régions et avec l'international.



Didier Gonzales, Président de Bruitparif, et Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-Président de la Région Île-de-France chargé de l'écologie et du développement durable, dévoilent la plaque d'inauguration des nouveaux locaux de Bruitparif en présence de Jacques-Alain Benisti, conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris délégué à la mise en œuvre des mesures de lutte contre les nuisances sonores et aéroportuaires.

2) De nouveaux locaux en phase avec les exigences techniques

« L'arrivée dans les nouveaux locaux situés dans l'Axe Pleyel de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) est bien plus qu'un déménagement, se réjouit Fanny Mietlicki, Directrice de Bruitparif. Ces lieux offrent en effet tous les espaces qui nous sont indispensables pour mettre en œuvre notre excellence : atelier de métrologie, locaux adaptés à nos véhicules techniques... Qui plus est, ils nous ont permis de réaliser des économies, ce qui rationalise l'usage des moyens publics. Il y a donc tout lieu de se réjouir de cette inauguration officielle, qui marque un nouveau départ. »



La surface des espaces techniques des nouveaux locaux de Bruitparif, situés à Saint-Denis, a été multipliée par trois par rapport à son ancien siège. En haut au centre, le capteur directionnel « méduse ».

3) Les nouvelles orientations 2018-2022

Outre ce changement de dénomination et l'arrivée dans ce nouvel espace, l'assemblée générale du 12 février 2018 a adopté le nouveau Plan stratégique 2018-2022 de Bruitparif.

« Ce plan réaffirme tout d'abord les six valeurs phares de la structure, affirme Didier Gonzales : expertise, impartialité, transparence, pédagogie, proximité et innovation sont les piliers sur lesquels repose notre légitimité depuis 2004, et nous souhaitons plus que jamais les mettre en œuvre en tant que clés de voûte de toutes nos actions. »

Alors que la France a pour la deuxième fois fait l'objet d'une mise en demeure par la Commission européenne, le nouveau Plan stratégique vise également à donner aux 14 autorités compétentes pour le bruit en Île-de-France les moyens mutualisés et l'accompagnement nécessaire pour réussir la troisième échéance de la mise en œuvre de la directive européenne 2002/49/CE : en juillet 2018, toutes devront en effet avoir adopté leurs Cartes stratégiques de bruit et leur Plans de prévention du bruit dans l'environnement.

De 2018 à 2022, Bruitparif entend toujours mieux répondre aux attentes d'information objective sur les bruits des transports : route, air et rail, en particulier grâce un partenariat étroit avec SNCF Réseau. « Nous allons aussi expérimenter de nouvelles techniques pour faciliter la gestion des nuisances sonores, qu'il s'agisse de quartiers très fréquentés la nuit comme du passage des deux-roues motorisés excessivement bruyants ou encore de la surveillance de grands chantiers », se félicite Fanny Mietlicki.

Et afin de contribuer à protéger de plus en plus les habitants de la plus grande agglomération de France, Bruitparif souhaite devenir un outil de référence pour l'expérimentation de solutions de prévention et de lutte contre le bruit. « *L'objectif est d'abord de poursuivre et d'amplifier les tests de revêtements qui diminuent les nuisances sonores produites par les axes routiers, détaille Didier Gonzales. Nous souhaitons aussi continuer à nous investir dans l'étude des meilleures solutions d'aménagement urbain, sans oublier de contribuer à faire évoluer les comportements... Tous ces chantiers concourent à terme à améliorer la vie de Franciliens.* »

4) Une gouvernance adaptée

Le 12 février 2018, la composition des instances de gouvernance de Bruitparif a également évolué pour refléter l'évolution de la réglementation et mieux représenter les collectivités franciliennes compétentes en matière d'environnement sonore. Deux nouveaux membres du bureau du Centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île-de-France illustrent notamment cette évolution : Jacques-Alain Benisti, conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris délégué à la mise en œuvre des mesures de lutte contre les nuisances sonores et aéroportuaires, et Christian Leclerc, conseiller de la communauté d'agglomération Paris-Saclay délégué à la protection de l'environnement.

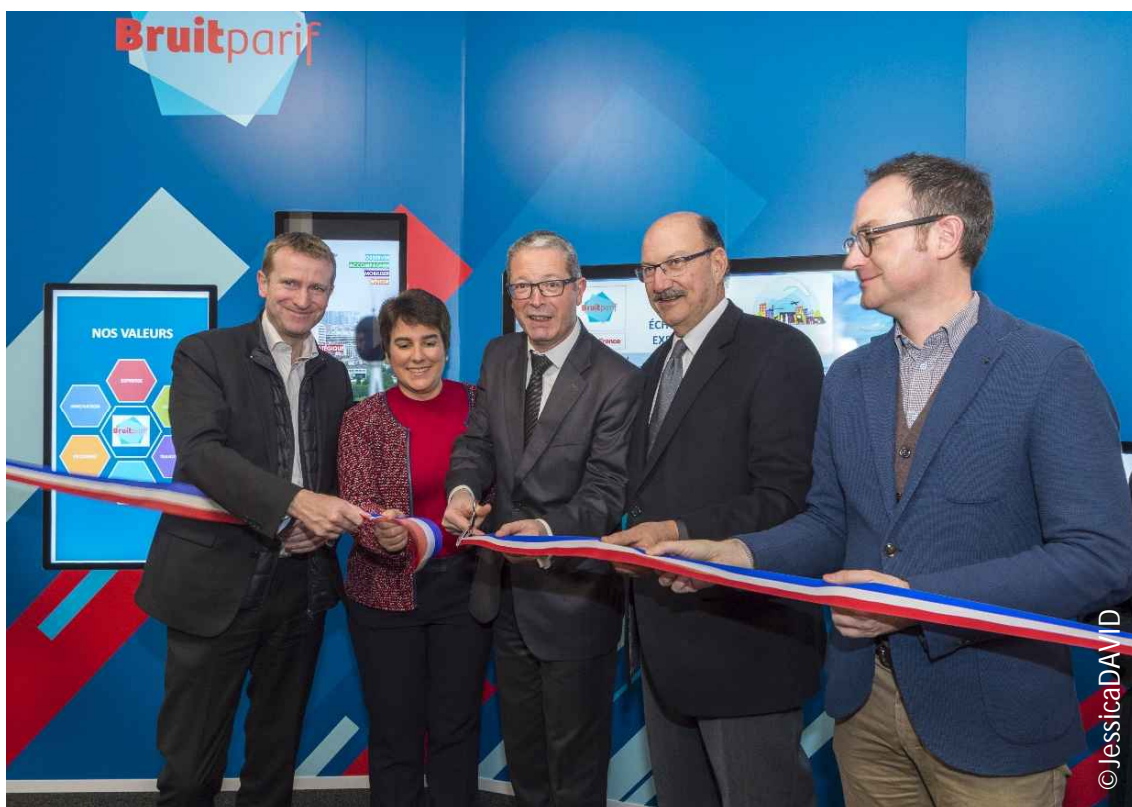


En présence de Fanny Mietlicki, Directrice de Bruitparif, Jacques-Alain Benisti, conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris délégué à la mise en œuvre des mesures de lutte contre les nuisances sonores et aéroportuaires et Didier Gonzales, Président de Bruitparif, entourent Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-Président de la Région Île-de-France chargé de l'écologie et du développement durable. La Métropole du Grand-Paris vient d'entrer à la gouvernance de Bruitparif.

5) Quatre actions phares pour 2018

Dès 2018 et dans le cadre de son nouveau plan stratégique quinquennal, Bruitparif mettra en œuvre tous ses moyens pour :

- Terminer la carte régionale du bruit et accompagner le plus grand nombre possible de collectivités dans l'élaboration de leurs Plans de prévention du bruit dans l'environnement, afin que l'Île-de-France soit une région exemplaire en termes de mise en œuvre de la directive 2002/49/CE ;
- Réaliser une nouvelle grande campagne de mesure autour des aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Le Bourget et Paris-Orly, afin d'identifier les évolutions intervenues au cours des dix dernières années en termes d'exposition des Franciliens aux nuisances sonores aéroportuaires ;
- Déployer largement le capteur directionnel « Méduse ». Celui-ci permet d'identifier très finement les sources de bruit dans l'espace afin de contribuer à mieux gérer les conflits locaux liés à la perturbation de la tranquillité publique. Il sera aussi expérimenté pour identifier les bruits causés par les deux-roues motorisés ;
- Faire aboutir les démarches de qualité, ceci pour obtenir l'accréditation du laboratoire de mesure et la certification Qualité de l'ensemble des activités de Bruitparif.



Cérémonie de coupure du ruban tricolore lors de l'inauguration des nouveaux locaux de Bruitparif : Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-Président de la Région Île-de-France chargé de l'écologie et du développement durable, Fanny Mietlicki, Directrice de Bruitparif, Didier Gonzales, Président de Bruitparif, Jacques-Alain Benisti, conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris délégué à la mise en œuvre des mesures de lutte contre les nuisances sonores et aéroportuaires et Alexandre Pueyo, Conseiller départemental du Val-d'Oise chargé du développement durable.